

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 93.00.691.001.1 DU 6 SEPTEMBRE 1993

Trieuses pondérales SAUTELMA modèle CW1

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 80-654 DU 7 AOUT 1980 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : TRIEUSES PONDERALES AUTOMATIQUES.

FABRICANT

Société SAUTELMA, BP 31, 13510 Eguilles.

OBJET

La présente décision complète la décision n° 92.00.691.004.1 du 30 novembre 1992 (1), relative aux trieuses pondérales SAUTELMA modèle CW3.

CARACTERISTIQUES

Les trieuses pondérales SAUTELMA modèle CW1 diffèrent du modèle approuvé par la décision précitée par :

- le dispositif récepteur de charge composé d'un dispositif transporteur de charge à bande dont le support repose sur une bascule de type "à poser sur le sol", cet ensemble sollicite le dispositif équilibreur et transducteur de charge par l'intermédiaire d'un système à leviers ; les dimensions du tablier de la bascule peuvent être (en mm) [500 × 400] ou [750 × 600],
- le dispositif équilibreur et transducteur de charge, constitué par un capteur à jauges de contrainte travaillant en flexion, faisant l'objet d'une autorisation d'établissement de fiches techniques, dont les caractéristiques sont compatibles avec celles du dispositif indicateur numérique et respectant les conditions suivantes :

- $Z_a \leq 415 \Omega \pm 15 \Omega$
- $Z_s = 350 \Omega \pm 5 \Omega$
- $U \leq 20 V$
- $n_{max} \geq$ nombre d'échelons de la trieuse pondérale
- $E_{max} \geq$ tirage à la portée maximale de la trieuse pondérale
- $E_{min} \leq$ tirage à vide de la trieuse pondérale
- $e_{min} \leq r \times e$, où r est le rapport de réduction du au dispositif transmetteur de charge et e l'échelon de la trieuse pondérale,
- $S U_{re}/E_{max} \geq 1,4 \mu V$, où S est la sensibilité exprimée en mV/V , U la tension d'alimentation du capteur exprimée en V , E_{max} exprimée en kg et e en g .
- les caractéristiques métrologiques suivantes :
 - températures limites d'utilisation : de $-10^\circ C$ à $+40^\circ C$
 - nombre d'échelons : n compris entre 500 et 6 000
 - $25 kg \leq Max \leq 60 kg$
 - cadence : selon la nature des objets, peut atteindre 15 objets/minute à 50 kg.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision comporte les indications suivantes :

Identification du fabricant

Marque, modèle, type, numéro de série de l'instrument

Numéro et date de la décision d'approbation de modèle

Max = ...

Min = ...

Un = ...

(1) Revue de Métrologie, décembre 1992, page 1889.

Cadence(s) de fonctionnement

d = ...

Températures limites d'utilisation

Tension et fréquence d'alimentation électrique.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

La vérification primitive des trieuses pondérales SAUTELMA modèle CW1 peut se faire :

- soit en 2 phases (la première en atelier, la seconde au lieu d'installation),
- soit en une phase au lieu d'installation.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Provence-Alpes-Côte-d'Azur et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUE

Lorsqu'une trieuse pondérale SAUTELMA modèle CW1 n'est pas destinée à vérifier la conformité des lots de préemballages au décret n° 78.166 du 31 janvier 1978 modifié, elle est dispensée de vérification primitive.

ANNEXE

Schémas n° 6012.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET



■ N° 6012

TRIEUSES PONDERALES SAUTELMA CW1

